



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

**LA DIRECTRICE GENERALE
PAR INTERIM**

DG/CR/SN

Décision enregistrée sous le n°
2023-06-202

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code de santé publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le Code général de la Fonction publique,
- Vu l'avenant n°5 à la convention de direction commune entre le CHU de Clermont Ferrand et le CH Etienne CLEMENTEL en date du 02/11/2006, prenant effet au 19/03/2018 nommant Monsieur Elvan UCA, Directeur Délégué à 50 %,
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2019, plaçant Madame Christine ROUGIER, directrice d'hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice générale adjointe au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), appartenant au groupe II,
- Vu l'arrêté du 9 mars 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes portant désignation de Madame Christine ROUGIER pour assurer l'intérim des fonctions de direction du CHU de Clermont-Ferrand et des centres hospitaliers de Riom, d'Enval, d'Issoire, du Mont-Dore, et de Billom et du centre hospitalier de Montluçon Nérès-les-Bains à compter du 10 mars 2023 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Madame Christine ROUGIER**, Directrice Générale par intérim du CHU de Clermont-Ferrand, à **Madame Manon CAULE**, Attachée d'administration hospitalière à la Direction déléguée du centre hospitalier Etienne Clémentel à Enval.

Madame Manon CAULE, délégataire, rend compte à la Directrice Générale par intérim et au Directeur Délégué de l'ensemble des actes mis en œuvre et signés dans le cadre de la présente délégation et dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 2 : DELEGATAIRE

La personne suivante reçoit délégation de signature :

- **Madame Manon CAULE**, Attachée d'administration hospitalière, rattachée au centre hospitalier Etienne Clémentel à Enval.

ARTICLE 3 : PERIMETRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

En cas d'absence ou d'empêchement de **M Elvan UCA**, Directeur délégué du centre hospitalier d'Enval, **Madame Manon CAULE** reçoit délégation de signature pour signer tout courrier ou document administratif permettant d'assurer la continuité du fonctionnement normal du Centre hospitalier Etienne Clémentel notamment : les documents relatifs à la paye, les contrats de courte durée (moins de 6 mois), les bordereaux de dépenses et de recettes et les transports de corps sans mise en bière.

Les décisions de recours à des cabinets juridiques ou de conseil ainsi que l'ordonnancement des dépenses et des recettes sont exclues de la présente délégation.

ARTICLE 4 : EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Madame Christine ROUGIER, Directrice Générale par intérim, **Monsieur Elvan UCA**, Directeur Délégué et **Madame Manon CAULE**, Délégataire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision abroge et remplace toutes décisions et dispositions antérieures de même nature, notamment la décision n°2023-03-143 de la Directrice Générale par intérim.

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Clermont-Ferrand et de la direction commune.

Cette délégation peut être retirée au délégataire à tout moment par décision de la Directrice Générale par intérim.

La décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

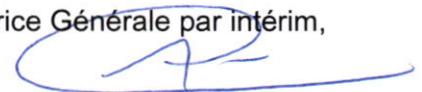
Cette délégation est portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Un exemplaire de la présente délégation sera transmis pour attribution, publication et diffusion à :

- l'intéressée pour attribution,
- le Directeur Délégué,
- Monsieur le Trésorier principal du CHU,
- Le service communication pour publication sur le site Internet du CHU,

Clermont-Ferrand, le 19 juin 2023

La Directrice Générale par intérim,



Christine ROUGIER